

**CESER ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE**

---



## **Budget primitif 2016 du Conseil régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**

*Avis adoptés en séance plénière du 19 mai 2016*



## Le mot du Président

---

Le propre des politiques publiques est de répondre à l'attente des populations et des acteurs en prise avec les réalités dans les territoires. Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional représente ces acteurs et, à ce titre, son avis a pour objet premier d'éclairer les décideurs qui doivent agir pour servir l'intérêt commun.

Le budget régional est, normalement, la concrétisation annuelle de la stratégie proposée par les élus. D'évidence, l'année 2016 ne sera pas la déclinaison annuelle d'une stratégie. Pouvait-il en être autrement ? Sans doute non.

Par contre, avec ce projet de budget 2016 déjà largement consommé, on voit déjà poindre les limites qui s'imposent aux élus de notre nouvelle région s'ils ne veulent pas dégrader, outre mesure, les indicateurs financiers. Certes, ceux-ci sont encore à des niveaux acceptables, mais il ne faudra pas aller très loin pour leur faire dépasser les objectifs fixés par les élus eux-mêmes. Et c'est bien la mise en œuvre à venir d'une stratégie régionale, conjuguée avec une harmonisation des dispositifs, qui peut s'en ressentir si de nouvelles marges de manœuvre ne sont pas octroyées aux Régions.

C'est tout de même assez inquiétant, alors que la Région s'apprête à intégrer de nouvelles responsabilités en matière de développement économique, de transports régionaux, interurbains et scolaires par exemple.

Comme prévu, ce premier budget de la Région Grand Est répond donc à une agrégation des trois anciennes constructions budgétaires. Ce début d'harmonisation, que le CESER ne confond pas avec une uniformisation, ne permet pas d'apprécier quelles seront les orientations des politiques à venir, alors que les régions non fusionnées continuent dans leurs dynamiques.

Les membres du CESER ont donc examiné la proposition du Conseil régional sur ce budget primitif 2016, en parvenant à contourner quelques difficultés organisationnelles subsistant encore parfois dans la présentation des différents éléments budgétaires.

Ainsi, le CESER met en exergue un ensemble d'alertes, ici sur la formation, l'intégration des attendus de la loi NOTRe en matière économique ou encore le transfrontalier, là sur le soutien à l'innovation autant sociale qu'industrielle ou environnementale, le développement de la concertation et de l'évaluation.

Il réaffirme sa vigilance quant à la fragilisation des territoires, autant urbains que ruraux, avec des problématiques imbriquées comme celles des mobilités, du vieillissement des populations et de la ruralité.

L'Avis du CESER pose ainsi un ensemble d'attentes, comme des jalons utiles pour prendre la route vers un rayonnement affirmé et partagé de la Région Grand-Est, Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

**Patrick TASSIN**

Président



Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en date du 26 avril 2016,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en date du 12 mai 2016,

**Le Conseil économique, social et environnemental régional  
d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**

**a voté les présents avis comme suit :**

- **Développement économique et Emploi : unanimité**
- **Formation initiale : unanimité sur l'avis à l'exception du paragraphe B. Apprentissage (3 contre)**
- **Formation continue : unanimité**
- **Transports, Mobilités et Infrastructures : 10 abstentions et 1 contre**
- **Environnement : unanimité**
- **Territoires : unanimité**
- **Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales : unanimité**
- **Cohésion sociale : unanimité**
- **Finances et Administration régionale : 1 abstention**



## Sommaire

---

Développement économique et Emploi .....	11
Formation initiale .....	15
Formation continue .....	19
Transports, mobilités et infrastructures .....	23
Environnement .....	29
Territoires.....	33
Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales .....	35
Cohésion sociale .....	39
Finances et Administration régionale .....	43

## Index thématique des commissions du Conseil régional

---

Numéro des pages de l'avis traitant de ces thématiques par ailleurs signalées par un repère coloré dans la marge :

- 1      ▪ Aménagement des Territoires, 33
- 2      ▪ Apprentissage, 15, 35, 44
- 3      ▪ Culture, 39
- 4      ▪ Développement économique, 11, 16
- 5      ▪ Enseignement supérieur, 16
- 6      ▪ Environnement, 29, 35
- 7      ▪ Finances, 43
- 8      ▪ Formation professionnelle, 17, 19, 35, 44
- 9      ▪ Formations sanitaires et sociales, 16
- 10     ▪ Innovation, 12
- 11     ▪ Jeunesse, 41
- 12     ▪ Lycées, 15
- 13     ▪ Recherche, 16
- 14     ▪ Relations internationales et transfrontalières, 35
- 15     ▪ Santé, 34, 41, 42
- 16     ▪ Sport, 40
- 17     ▪ Transports et déplacements, 23
- 18
- 19



## 21 **Préambule**

---

22 Dans le cadre des auditions menées par ses diverses commissions thématiques, le CESER a pu apprécier  
23 la présentation claire et structurée des rapports par les services de la Région et remercie les élus et les  
24 services administratifs pour leur disponibilité et leur volonté de répondre le plus précisément possible  
25 aux questions posées.

26 Toutefois, il regrette que l'audition des élus en charge de la formation continue, des transports, de  
27 l'enseignement supérieur et des relations internationales, n'ait pu avoir lieu. Leur éclairage aurait  
28 permis de mieux appréhender les politiques mises en œuvre dans le budget primitif.

29 Cette indisponibilité a pu résulter de l'organisation concomitante des commissions du CESER et du  
30 Conseil régional, d'où la nécessité de rechercher, pour les étapes budgétaires à venir, une meilleure  
31 articulation des calendriers permettant ainsi aux commissions thématiques du CESER d'obtenir les  
32 informations nécessaires au plein exercice de sa mission.



34 Le CESER souligne la qualité des documents du Budget Primitif 2016. Ils présentent les principaux  
35 volets des politiques économiques et listent les dispositifs par territoire de manière quasi exhaustive.

36 Le CESER se félicite de la volonté de la Région de maintenir les engagements pris, permettant la  
37 continuité des actions en 2016. Néanmoins, cette concaténation ne permet d'apprécier que  
38 partiellement quelles seront les orientations des politiques à venir.

39 Alors que le BP 2016 s'inscrit dans une raréfaction des ressources publiques, un nouveau périmètre  
40 régional, une nouvelle mandature et un contexte économique difficile avec un recul conséquent de  
41 l'emploi notamment industriel, le CESER regrette que ce budget ne prenne pas suffisamment en  
42 compte l'élargissement des compétences en matière de développement économique du Conseil  
43 régional. Le CESER rappelle que la loi NOTRe<sup>1</sup> donne la responsabilité de la politique économique aux  
44 Conseils Régionaux.

45 Ainsi, la fin des aides au développement économique des Départements, qui représentaient en 2015  
46 130 millions d'euros pour les 10 Départements du Grand Est ne seront pas compensées par le budget  
47 régional.

48 Par ailleurs, le BP met en lumière les grandes différences de financement et des dispositifs entre les  
49 territoires. Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional d'interpréter ces chiffres par des  
50 indicateurs et des évaluations dans un second temps mais insiste sur la nécessité de commencer à  
51 définir dès le BP 2017 une stratégie à l'échelle du Grand Est.

## 52 **A. FONDS PROPRES / AIDES DIRECTES**

53 Concernant les outils d'aide au financement des entreprises, le CESER a pris note de la volonté de la  
54 Région de développer les interventions en fonds propres. Le CESER souligne l'intérêt pour les  
55 entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire de pouvoir bénéficier également de ce type  
56 d'intervention.

57 Toutefois, il s'interroge sur les modalités de prises de participation en fonds propres, le taux de risque  
58 accepté et les garanties qui seront exigées dans le traitement de ces interventions. Quels critères  
59 distingueront les investissements soutenus par la Région des autres acteurs de fonds propres ? Une  
60 étude des fonds existants semble nécessaire, permettant de trouver la meilleure adéquation entre  
61 fonds actuels et à créer.

<sup>1</sup> Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

62 Le choix de limiter les aides directes aux entreprises pour prioriser les interventions en fonds propres  
63 n'est pas pertinent dans tous les cas. Selon les entreprises, la difficulté à mobiliser des financements  
64 ne se pose pas avec la même acuité. Les interventions en fonds propres ne sont pas adaptées aux  
65 besoins des Très Petites Entreprises (TPE), ni pour les restructurations qui touchent l'industrie  
66 notamment. Par leurs activités économiques de proximité et leurs capacités à créer de l'emploi et du  
67 lien social, les TPE sont des acteurs de premier plan en termes de maintien et de création d'emplois  
68 non délocalisables pour la région.

69 Comme préconisé dans le rapport du groupe de travail inter-CESER réalisé en 2015 et intitulé « 9 leviers  
70 de croissance pour un développement intelligent, durable, inclusif et équilibré », le CESER plaide pour  
71 le maintien des aides directes aux TPE, afin d'irriguer les territoires et alimenter l'économie locale  
72 (préconisation n°2 du rapport), quitte à conventionner avec des structures locales de développement  
73 économique.

74 Il suggère aussi d'encourager les TPE-PME qui le peuvent à intégrer les clusters, les pôles de  
75 compétitivité, les grappes d'entreprises, les PTCE... (Préconisation n°28) et à s'engager dans la  
76 démarche de l'Usine du Futur.

## 77 **B. INNOVATION**



Innovation

78 Concernant l'innovation, la Région reprend l'objectif des 3% de PIB consacré aux dépenses de R&D, tel  
79 qu'affiché par l'Union Européenne dans la Prospective 2020. C'est un objectif ambitieux compte tenu  
80 de la situation régionale qui est de 1,3%, pour lequel les moyens et le calendrier prévus pour y arriver  
81 sont insuffisamment détaillés.

## 82 **C. COMPETITIVITE**

83 Les précédents Conseils régionaux ont porté des actions visant à valoriser et soutenir des démarches  
84 de structuration de filières d'excellence qui sont listées dans le BP territoire par territoire. Le CESER  
85 appelle le Conseil régional à les reprendre à l'échelle du Grand Est, au regard de leur importance pour  
86 l'attractivité et la compétitivité de la région.

87 Notamment, la démarche Usine du Futur doit conduire à une affectation des aides en fonction de  
88 l'apport des projets en termes de compétitivité (la mesure des résultats ne doit pas se faire  
89 uniquement en nombre d'entreprises aidées).

90 Enfin, le CESER entend rappeler l'importance du contrat passé entre l'État et le Conseil régional de  
91 Lorraine sur le Pacte Lorraine. En 2016, il reste 110 M€ à affecter pour redynamiser l'économie du  
92 territoire lorrain, durement touché par la crise économique. Le CESER entend retrouver sa place dans  
93 la gouvernance de son suivi.

## 94 **D. SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,** 95 **D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)**

96 Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation, annoncé  
97 dans le BP, va structurer l'ensemble de la politique économique de la Région, des autres collectivités  
98 et de leurs partenaires, pour les prochaines années. Le CESER apprécie qu'il intègre un volet agricole.  
99 Le volet sur la filière bois devrait permettre de valoriser la construction bois et le rôle de la forêt dans  
100 la transition énergétique. Enfin, l'économie touristique ne devrait pas être oubliée dans ce schéma.

101 Par ailleurs, conformément à l'article 2 de la loi NOTRe, le CESER rappelle que le SRDEII doit aussi  
102 définir les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire

103 Bien que l'élaboration de ce type de schéma nécessite de prendre le temps nécessaire pour initier et  
104 développer «les interactions entre l'ensemble des parties prenantes du développement économique  
105 régional», ce schéma devra rapidement être mis en œuvre compte tenu de la situation économique  
106 de notre région. Éventuellement, le CESER préconise de prévoir des clauses de revoyure afin de donner  
107 la possibilité d'adapter ce schéma face à un environnement économique très rapidement évolutif, mais  
108 aussi en fonction de l'évolution des enjeux sociétaux.

109 Enfin, le CESER entend participer activement à l'élaboration du SRDEII. Il rappelle que ses nombreux  
110 travaux, dont notamment le rapport sur les 9 leviers de croissance, pourront utilement contribuer à  
111 l'évaluation de la situation socio-économique du Grand Est et des politiques en cours pour aider à  
112 définir les objectifs du schéma.

113

**Le CESER :**

114

- constate que la fin des aides économiques des Départements n'est pas répercutée dans le budget de la Région,

115

116

- observe que l'élargissement des compétences économiques du Conseil régional ne se traduit pas budgétairement,

117

118

- tient à souligner l'importance accordée à l'Économie Sociale et Solidaire dans le SRDEII,

119

120

- note que les modalités d'intervention des outils fonds propres que la Région veut développer restent à préciser,

121

122

- préconise d'élargir les outils de fonds propres aux acteurs de l'ESS et d'analyser l'adéquation des fonds existants avant d'en créer de nouveaux,

123

124

125

- demande de continuer à soutenir les TPE et les secteurs en restructuration par des aides directes, en contractualisant si besoin avec des structures locales,

126

127

128

- propose de reprendre à l'échelle du Grand Est les démarches de compétitivités des grandes filières économiques,

129

130

- recommande de s'appuyer sur les travaux du CESER récents et en cours pour élaborer rapidement le SRDEII, en y intégrant des clauses de revoyure pour l'affiner si nécessaire,

131

132

133

- entend retrouver sa place dans la gouvernance du suivi du Pacte Lorraine.

134

135



### FORMATION INITIALE

Président : Jean-Louis FREYD

Rapporteur : Philippe DERRIEN

138 Le CESER note que le budget primitif 2016 est un budget de transition puisque reposant très largement  
139 sur les politiques et les actions engagées par les anciennes Régions.

140 Pour le CESER, le budget, annoncé dans les documents fournis par le Conseil régional et examiné dans  
141 le cadre de la commission formation initiale, correspond aux orientations budgétaires. Il regrette de  
142 ne pas voir suffisamment transparaître dans ce budget les premières lignes forces d'une future  
143 stratégie régionale. Il lui est difficile de voir la traduction des deux axes essentiels autour desquels le  
144 Conseil régional entend décliner ses grandes priorités : la reconquête de la compétitivité régionale,  
145 d'une part, et un développement équilibré et ambitieux du territoire, d'autre part.

### 146 **A. LYCEES**

Lycées

147 Le CESER constate que le budget 2016, pour les lycées régionaux, mobilise 321,36 M€ et est marqué  
148 par la poursuite des opérations engagées et la reconduction des dispositifs existants avec la mise en  
149 place d'une démarche d'harmonisation des politiques dès 2017.

150 Parmi les grandes lignes d'intervention, le CESER relève la réflexion initiée par la Région pour la mise  
151 en place d'une stratégie énergétique plus homogène.

152 Concernant l'accompagnement des TICE, le CESER tient à souligner l'important déséquilibre existant  
153 en matière d'équipement informatique et de qualité de réseau entre les lycées sur le territoire. Aussi,  
154 le CESER engage la Région à tendre vers une plus grande équité pour l'accès aux outils informatiques,  
155 notamment à travers la qualité des réseaux. En effet, il considère qu'il y a urgence à satisfaire aux  
156 besoins des jeunes en formation pour garantir la qualité des formations et une égalité de traitement  
157 sur les territoires.

158 Sur la question des aides individuelles pour les lycéens et les familles, le budget présenté reconduit,  
159 pour la rentrée 2016, les dispositifs en vigueur dans chacune des trois anciennes Régions, dispositifs  
160 qui présentent une grande hétérogénéité. Le Conseil régional entend mener un travail de mise à plat  
161 de ces différents dispositifs et moyens en vue d'une harmonisation des politiques. Le CESER demande  
162 que les critères et conditions d'attribution soient définis en adéquation avec les besoins et les attentes  
163 des lycéens et des familles.

### 164 **B. APPRENTISSAGE**

Apprentissage

165 Le CESER note que la réaffirmation par le Conseil régional « de la place essentielle occupée par  
166 l'apprentissage dans l'acquisition de compétences en lien avec l'entreprise » se traduit par un budget

167 2016 en augmentation (170,207 M€). Il correspond à la volonté annoncée par le Conseil régional de  
168 « poursuivre et renforcer sa politique volontariste de redynamisation de l'apprentissage  
169 principalement pour les formations de niveaux V et IV ».

170 Pour le CESER, il manque toutefois une priorisation dans les actions qui doivent être mises en œuvre  
171 pour le développement de l'apprentissage. Le CESER juge également nécessaire d'avoir une réflexion  
172 sur les méthodes d'approche des jeunes, des entreprises et de toutes les autres parties prenantes pour  
173 atteindre cet objectif de développement.

174 Comme mentionné dans la partie relations européennes et internationales, eu égard aux difficultés  
175 rencontrées et à la modestie du nombre d'apprentis concernés, l'établissement d'un bilan de  
176 l'apprentissage transfrontalier permettra de mieux en structurer son nécessaire développement et son  
177 financement.

178 Par ailleurs, le CESER souligne qu'il conviendrait de veiller à l'élévation des niveaux de qualification en  
179 facilitant l'accès aux niveaux supérieurs, y compris dans le cadre de l'apprentissage.

180 A l'instar des aides individuelles pour les lycéens, le CESER estime que les critères et les conditions  
181 d'attribution des aides individuelles doivent être définis pour répondre au mieux aux besoins des  
182 apprentis.

### 183 **C. FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Form. Sa. So.

184 Le CESER note que le Conseil régional entend consacrer un budget de 107,84 M€ aux formations  
185 sanitaires et sociales.

186 Il insiste sur la nécessité de construire, dans le cadre de l'élaboration du contrat de plan régional de  
187 développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), un schéma régional  
188 des formations sanitaires et sociales à l'échelle de la nouvelle Région, intégrant les formations  
189 sanitaires et sociales existant dans les universités.

Recherche

### 190 **D. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Supérieur

191 Le CESER insiste sur la nécessité d'une prise en compte des deux composantes, enseignement  
192 supérieur et recherche dans la politique régionale. Pour lui, les universités et écoles ne peuvent être  
193 vues par le seul prisme de la recherche et de ses liens avec le tissu économique régional comme le  
194 laisse penser le Conseil régional en affirmant que « le renforcement de la qualité des infrastructures  
195 d'enseignement supérieur pour que celles-ci soient en résonance étroite avec le tissu économique et  
196 entrepreneurial régional ». La politique régionale doit aussi intégrer les enjeux liés à l'enseignement  
197 supérieur sur les territoires régionaux. Le CESER juge important de soutenir les actions qui visent à  
198 développer de nouvelles formations en lien avec les évolutions sociétales et économiques et à  
199 renforcer l'attractivité des établissements.

Économie

200 Comme lors des orientations budgétaires, le CESER réaffirme que les universités et, plus globalement,  
201 la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche (universités, écoles et organismes de  
202 recherche) constituent, pour notre région, un apport stratégique essentiel, vecteur de développement  
203 économique et facteur d'attractivité. Le CESER juge indispensable que la Région ne perde pas de vue  
204 les enjeux qui y sont associés. Ainsi, pour lui, elle doit notamment continuer à accompagner les  
205 opérations Campus de tous les sites universitaires régionaux.

206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213

## **E. CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP)**

Le CESER demande que, dans le cadre du CPRDFOP, soit réalisée une mise à plat de la carte des formations professionnelles. Pour lui, cette mise à plat doit notamment prendre en considération les enjeux de proximité et les complémentarités entre les différentes voies de la formation professionnelle.

Le CESER souhaite être associé à la construction du CPRDFOP dans les deux phases annoncées par le Conseil régional, la phase méthodologique, fin 2016 et la finalisation du contrat fin 2017.

Formation pro.

214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229

### **Le CESER :**

- regrette de ne pas voir suffisamment transparaître dans ce budget les premières lignes forces d'une future stratégie régionale,
- souligne une urgence à satisfaire aux besoins des jeunes en formation pour garantir la qualité des formations et une égalité de traitement sur les territoires, en matière de matériel et réseaux informatiques dans les lycées,
- demande que les critères et conditions d'attribution des dispositifs d'aides individuelles soient définis en adéquation avec les besoins des élèves et apprentis de la région,
- juge qu'il manque une priorisation dans les actions qui doivent être mises en œuvre pour le développement de l'apprentissage,
- insiste sur le fait que la politique régionale doit aussi intégrer les enjeux liés à l'enseignement supérieur sur les territoires régionaux,
- souhaite être associé à la construction du CPRDFOP.



## FORMATION CONTINUE

Présidente : Lydie GOURY

Rapporteur : Laurent SCHMITT

Formation pro.

231 Le CESER constate que ce budget primitif s'inscrit dans la continuité des orientations larges faisant  
232 consensus et des pratiques héritées des trois anciens exécutifs régionaux.

233 Il note que les crédits alloués à la formation continue progressent légèrement dans un contexte  
234 budgétaire très contraint : 118,03 M€ en AE/AP et 208,285 M€ en CP avec une différence qui est la  
235 conséquence logique du vote anticipé de crédits des trois anciennes entités régionales en 2015.

236 Il regrette cependant que ce premier budget conçu dans l'urgence ne traduise qu'un très faible niveau  
237 de concertation tant avec les partenaires sociaux qu'avec le monde économique et cela, malgré la  
238 volonté pourtant largement affirmée d'une démarche de co-construction.

239 Le texte même de ce budget primitif fait d'ailleurs apparaître une notion du quadripartisme contraire  
240 à sa définition. Le CESER qui est attaché à cette dynamique encourage donc le Conseil régional à  
241 travailler en ce sens en réelle concertation et en vrai partenariat avec tous les acteurs et les opérateurs.

242 Dans cet esprit, le CESER souhaite être pleinement associé à l'élaboration du prochain Contrat de Plan  
243 Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) où les défis réussis d'une  
244 insertion et d'une orientation tout au long de la vie seront centraux.

245 Le CESER est attentif à l'utilité des meilleures pratiques des trois ex- régions.

246 Il approuve et considère positive la volonté affichée de développer des démarches territoriales,  
247 interprofessionnelles et interbranches sous réserve qu'elles impliquent l'ensemble des acteurs. Le  
248 CESER souhaite contribuer à modéliser cette approche en analysant en amont les actions menées dans  
249 les ex-régions.

250 Dans le prolongement, le CESER regrette la disparition du financement de tout dispositif de formation  
251 à destination des salariés en emploi pour répondre dans l'urgence aux besoins des seuls demandeurs  
252 d'emploi. Il estime nécessaire d'investir sur la formation des salariés en emploi de manière à anticiper  
253 les risques éventuels de rupture. Le CESER encourage et soutient la mise en place d'actions collectives  
254 de formation vers les salariés qui pourraient être portées par les OPCA.

255 Concernant les deux points précédents, la commission souhaiterait que soient appréhendées  
256 conjointement, la sécurisation des parcours des individus, la sécurisation économique des entreprises  
257 ainsi que la sécurisation des territoires dont le vecteur commun est la compétence des individus.

258 Le CESER s'interroge sur la politique qui sera menée au titre des formations linguistiques  
259 indispensables à l'accès aux emplois frontaliers.

260 Le CESER considère également qu'au niveau des territoires les initiatives et les démarches innovantes  
261 doivent être encouragées.

262 Pour créer des priorités régionales encore peu lisibles, le CESER engage la Région à mener, sous la  
263 forme d'un état des lieux et d'une évaluation, une analyse comparative plus systématique des  
264 pratiques en mobilisant pleinement les OREF et en y associant le CESER.

265 S'agissant du plan 500.000 Formations, le CESER a bien noté qu'il se traduirait par des recettes et  
266 dépenses supplémentaires en cours d'année dans une décision modificative à venir à hauteur  
267 maximum de 75M€ pour permettre l'accès à la formation de 75.000 jeunes ou adultes demandeurs  
268 d'emplois d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine contre 49.000 en 2015. Le CESER regrette qu'il n'ait  
269 pas été précisé le soutien nécessaire à apporter aux opérateurs du Conseil en évolution professionnelle  
270 (CEP) en particulier le FONGECIF pour assurer en amont l'accueil et l'orientation de ce public.

271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300  
301  
302  
303  
304

**Le CESER :**

- constate que ce budget primitif s'inscrit dans la continuité des orientations et pratiques héritées des trois anciens exécutifs régionaux,
- constate que les crédits alloués à la formation continue progressent légèrement dans un contexte budgétaire très contraint mais craint que cette augmentation ne soit pas suffisante,
- regrette que la volonté pourtant affirmée d'une démarche partenariale de co-construction n'apparaisse pas dans les faits,
- constate l'oubli du soutien à la formation des salariés permettant leur maintien dans l'emploi,
- encourage le Conseil régional à travailler en réelle concertation et en vrai partenariat avec tous les acteurs, partenaires sociaux et opérateurs,
- souhaite que soit réalisée, sous la forme d'un état des lieux et d'une évaluation, une analyse croisée systématique des actions qui avaient été menées dans les trois précédentes régions afin de faire ressortir les bonnes pratiques et de faciliter l'harmonisation des mesures,
- demande à participer pleinement à ce travail qui pourrait mobiliser également les OREF,
- souhaite la poursuite et l'approfondissement de la démarche présentée marquant la volonté de répondre aux besoins de formation des individus, mais aussi de toutes les entreprises et des territoires dans une dynamique territoriale et interprofessionnelle ou interbranche,
- insiste sur la nécessité d'encourager les initiatives et les démarches innovantes et partenariales au niveau des territoires,
- souligne le besoin de soutenir la formation des salariés en vue de sécuriser leur parcours professionnel,
- demande à être associé en tant que seconde assemblée régionale, aux travaux du CREFOP et de ses commissions.



## 306 **A. VOLET TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS**

### 307 **VERS UNE NOUVELLE TRAME FERREE**

308 Le CESER note que 2016 est une année de transition et d'héritage, dans l'attente d'un compte unique  
309 TER pour 2017. Pour autant, le CESER considère que la consolidation des trois comptes TER ne doit pas  
310 être le seul objectif recherché par la Région. Le nouveau périmètre régional implique pour le CESER,  
311 de mener rapidement une analyse des forces et faiblesses du territoire en matière de mobilité.

312 Le CESER estime que la région a besoin de nouvelles lignes de transport de qualité sur tout son  
313 territoire, en particulier sur les liaisons nord-sud et est-ouest, tout en notant que certains axes sont  
314 d'ores et déjà très performants. C'est notamment le cas des relations nord-sud sur les sillons alsaciens  
315 et lorrains ainsi que, potentiellement, le triangle marnais (Reims-Châlons-en-Champagne-Épernay).

316 Le CESER est satisfait de l'ouverture prochaine de la seconde phase de la LGV Est qui permettra de  
317 favoriser les liaisons européennes et devrait améliorer les déplacements devenus indispensables entre  
318 Reims, Metz et Strasbourg.

319 En revanche, le CESER tient à relever les carences de dessertes localisées principalement au sud de  
320 notre région (Troyes-Chaumont-Langres-Mulhouse-Bâle) et demande à la Région que les conditions de  
321 dessertes de ces territoires soient rapidement améliorées.

322 En matière d'infrastructures nouvelles, le CESER estime indispensable la réalisation d'un sillon  
323 Charleville-Mézières – Troyes, et demande une étude en vue de l'éventuelle reconstruction de la ligne  
324 ferroviaire entre Châlons-en-Champagne, Vatry et Troyes.

325 Le CESER soutient la position de la Région concernant le projet de seconde tranche de la LGV Rhin-  
326 Rhône entre Belfort et Mulhouse, qui doit être confirmé et encouragé dans sa réalisation (axe Mer du  
327 Nord-Méditerranée), tout en maintenant les lignes ferroviaires actuelles telles que l'Intercités de nuit :  
328 Luxembourg – Nice avec sa branche vers Perpignan.

329 Le CESER émet des inquiétudes quant au maintien de certaines lignes en tant que Trains d'Équilibre du  
330 Territoire (TET), notamment Metz-Hirson et Paris-Bâle. Le CESER demande à la Région d'être informé  
331 rapidement du devenir de ces lignes.

332 La contribution publique régionale au Transport Express Régional (TER) s'élève à environ 430 M€ pour  
333 l'année 2016, ce qui implique, pour le CESER, une qualité de service irréprochable.

334 Pour le CESER, l'autosatisfaction affichée sur la qualité du service obtenu auprès de la SNCF apparaît  
335 très optimiste et masque certaines réalités vécues quotidiennement par les usagers. Le CESER  
336 préconise notamment que le délai au-delà duquel un train est considéré en retard soit revu à la baisse

337 dans le cadre des discussions Région-SNCF pour la signature de la nouvelle convention TER et que seule  
338 une clause financière de malus soit applicable.

339 Le CESER craint que la signature rapide d'une nouvelle convention, dans une approche très contrainte,  
340 empêche une analyse plus fine et pertinente des besoins nouveaux de mobilité encore méconnus  
341 aujourd'hui, à l'échelle de notre région Grand Est.

342 Pour le CESER, la nouvelle convention TER ne peut pas être la compilation à l'identique des trois  
343 anciennes conventions. Le CESER souhaite que la nouvelle convention présente un cadre plus souple  
344 offrant pendant les 5 premières années de véritables clauses de revoyure annuelles afin d'adapter  
345 l'offre proposée en fonction des besoins en déplacements réellement constatés.

346 Le CESER s'étonne du montant peu élevé engagé par la Région afin de mener des études diverses pour  
347 le fonctionnement du transport ferroviaire, ce qui donne peu de moyens pour la réflexion et la  
348 prospective.

349 A quelques mois d'une très importante évolution du périmètre de compétences du Conseil régional en  
350 matière de transports (transfert des transports urbains au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et des transports scolaires  
351 au 1<sup>er</sup> septembre 2017), le CESER préconise à la Région de mener très rapidement une enquête  
352 ménage-déplacements afin de bénéficier d'une photographie des déplacements régionaux quotidiens,  
353 et d'une meilleure connaissance des attentes des usagers pour estimer concrètement les perspectives  
354 de report modal et adapter au mieux la politique régionale des transports.

355 **Le CESER :**

- 356 • estime que la région a besoin de nouvelles lignes de transport de  
357 qualité, sur tout son territoire, en particulier sur les liaisons nord-  
358 sud et est-ouest,
- 359 • estime indispensable la réalisation d'un sillon Charleville-Mézières  
360 – Troyes et demande une étude en vue de l'éventuelle reconstruc-  
361 tion de la ligne ferroviaire entre Châlons-en-Champagne, Vatry et  
362 Troyes,
- 363 • préconise que le délai au-delà duquel un train est considéré en  
364 retard soit revu à la baisse dans le cadre des discussions Région-  
365 SNCF pour la signature de la nouvelle convention TER et que seule  
366 une clause financière de malus soit applicable,
- 367 • préconise à la Région de mener très rapidement une enquête  
368 ménage-déplacements afin de bénéficier d'une photographie des  
369 déplacements régionaux quotidiens, et d'une meilleure  
370 connaissance des attentes des usagers pour estimer concrètement  
371 les perspectives de report modal et adapter au mieux la politique  
372 régionale des transports.

373 **MATERIEL ROULANT**

374 Le CESER souhaite savoir si la gestion et la maintenance des matériels seront effectuées à l'échelle du  
375 Grand Est ou des anciens territoires. Le CESER salue l'investissement en matériel tout en attirant

376 l'attention sur le mode d'investissement impactant le budget de manières différentes : crédit-bail,  
377 emprunt classique, partenariat public-privé (PPP), location.

378 Le CESER regrette qu'il ne soit pas évoqué le remplacement des matériels de la ligne Vallée de la Marne  
379 et demande qu'une décision urgente soit prise sur ce point afin d'améliorer la qualité de service  
380 (confort, ponctualité, fréquence).

381 Le CESER préconise qu'une étude globale Grand Est concernant l'utilisation du parc ferroviaire soit  
382 menée par le Conseil régional afin d'être certain que le parc actuel soit suffisamment dimensionné par  
383 rapport aux besoins de la région Grand Est.

384 **Le CESER :**

- 385 • préconise qu'une étude globale Grand Est concernant l'utilisation  
386 du parc ferroviaire soit menée par le Conseil régional afin d'être  
387 certain que le parc actuel soit suffisamment dimensionné par  
388 rapport aux besoins de la région Grand Est.

389 **AMENAGEMENT DES GARES**

390 Le CESER tient à distinguer les aménagements liés à l'accessibilité des gares (auxquels concourent les  
391 fonds européens FSE pour une enveloppe de 18,950 M€ pour la région Grand Est) et ceux réalisés dans  
392 le cadre des pôles d'échanges multimodaux (auxquels concourent également les fonds européens pour  
393 Champagne-Ardenne pour 1,965 M€). Concernant ces deux types d'intervention, même s'il déplore la  
394 lenteur de la mise en conformité faute de moyens financiers suffisants, le CESER souligne les efforts  
395 conséquents du Conseil régional pour mener à bien les travaux.

396 Pour ces aménagements, le CESER considère que la maîtrise d'ouvrage assurée par le Conseil régional  
397 s'entend si celle-ci améliore réellement la rapidité d'exécution des travaux et la maîtrise des budgets.

398 **INFRASTRUCTURES**

399 Concernant les opérations inscrites au CPER, le CESER ne comprend pas que la Région conditionne le  
400 développement global de l'itinéraire Paris-Troyes-Belfort-Mulhouse-Bâle à l'électrification de la ligne 4  
401 jusqu'à Troyes. Le CESER, favorable à l'électrification de cette ligne afin de répondre rapidement à  
402 l'attente des usagers concernés, préconise une amélioration immédiate de la qualité de service  
403 actuellement déficiente (fréquence, confort, régularité, etc.).

404 Le CESER est satisfait du lancement de la première tranche de travaux sur la ligne Charleville-Mézières  
405 – Givet mais rappelle que cette infrastructure doit être réhabilitée dans sa totalité afin de retrouver sa  
406 fonction vitale de desserte de la vallée de la Meuse.

407 **Le CESER :**

- 408 • favorable à l'électrification de la ligne Paris-Bâle, afin de répondre  
409 rapidement à l'attente des usagers concernés, préconise une  
410 amélioration immédiate de la qualité de service actuellement  
411 déficiente (fréquence, confort, régularité, etc.).

## 412 **B. VOLET INTERMODALITE**

413 Le CESER rappelle que la création de notre région Grand-Est implique une totale égalité de service sur  
414 son ensemble et regrette que la convergence entre les trois Systèmes d'Information Multimodale  
415 (SIM) ne soit mise en place qu'à l'horizon 2019. Le CESER estime judicieux l'harmonisation dès à  
416 présent des différents SIM via une centrale de mobilité Grand Est, prenant en compte le covoiturage  
417 pour satisfaire une offre globale.

418 Le CESER souhaite que la Région développe les tarifications et la billettique multimodales à l'échelle  
419 régionale tout en travaillant à la convergence des tarifications TER existantes.

### 420 **Le CESER :**

- 421 • préconise l'harmonisation dès à présent des différents Systèmes  
422 d'information multimodale via une centrale de mobilité Grand Est,  
423 prenant en compte le covoiturage pour satisfaire une offre globale.

## 424 **C. VOLET ROUTIER**

425 Le CESER prend acte des investissements routiers contractualisés (CPER) qui seront en chantier en  
426 2016.

427 Le CESER demande qu'une étude soit programmée afin d'analyser le trafic routier poids lourds en  
428 provenance de Saverne qui transite aujourd'hui obligatoirement par Strasbourg pour rejoindre le sud  
429 de l'Alsace et préconise d'étudier la réalisation d'une voie alternative. La Région pourrait notamment  
430 s'appuyer sur l'étude menée par l'Observatoire Régional des Transports et de la Logistique (ORTL).

431 Le CESER rappelle que la mise à 2x2 voies de la RN4, telle que prévue actuellement, ne concerne pas  
432 la portion routière située dans la Marne et le déplore.

### 433 **Le CESER :**

- 434 • rappelle que la mise à 2x2 voies de la RN4, telle que prévue  
435 actuellement, ne concerne pas la portion routière située dans la  
436 Marne et le déplore.

## 437 **D. VOLET FRET**

438 Le CESER doute qu'un report modal vers la voie ferrée et la voie d'eau soit envisageable faute d'une  
439 politique volontariste. Les infrastructures fluviales et ferrées de notre région sont, sauf exception, dans  
440 l'incapacité d'assurer un report efficace de trafics routiers. Pour autant, le CESER reconnaît une réelle  
441 dynamique sur la Moselle et le Rhin.

### 442 **FLUVIAL**

443 Après une approche globale indiquant que notre région dispose de plus de 1.800 kms de voies  
444 navigables, le CESER souhaite connaître le nombre de kilomètres exploitables aujourd'hui.  
445 A l'exception des trafics mosellans et rhénans, le CESER constate que la voie d'eau n'a pas la place  
446 qu'elle mérite dans une politique de transport multimodale pertinente. Si le CESER soutient les projets

447 consistant à améliorer certains secteurs comme la mise au grand gabarit entre Bray-sur-Seine et  
448 Nogent-sur-Seine, il regrette le désengagement de Voies Navigables de France (VNF) sur le réseau  
449 Freycinet et plus particulièrement sur la section St-Jean-de-Losne (21) / Berry-au-Bac (02), alors que  
450 des clients potentiels expriment, sous conditions, leur intérêt pour la voie d'eau.

451 Pour le CESER, il est indispensable que le port de Givet soit rapidement désenclavé et relié par un axe  
452 routier performant, à la route N5, en Belgique (suite de l'A304 française).

453 Le CESER note que la liaison Saône-Moselle, projet majeur pour notre région, n'est pas évoquée et  
454 souhaite que ce projet de canal soit soutenu, voire relancé, par le Conseil régional.

455 **Le CESER :**

- 456 • regrette le désengagement de Voies Navigables de France (VNF)  
457 sur le réseau Freycinet et plus particulièrement sur la section St-  
458 Jean-de-Losne (21) / Berry-au-Bac (02), alors que des clients  
459 potentiels expriment, sous conditions, leur intérêt pour la voie  
460 d'eau,
- 461 • estime indispensable que le port de Givet soit rapidement  
462 désenclavé et relié par un axe routier performant, à la route N5, en  
463 Belgique (suite de l'A304 française).

464 **FERROVIAIRE**

465 Le CESER estime que la réhabilitation de la ligne Charleville-Mézières - Givet est fondamentale, d'une  
466 part pour les usagers quotidiens, et d'autre part pour le fret en lien avec la desserte multimodale du  
467 port de Givet.

468 Le CESER apprécie l'engagement financier exceptionnel de la Région pour la rénovation de lignes  
469 capillaires fret (5 en Champagne-Ardenne et 1 en Lorraine – Neufchâteau-Gironcourt) et souhaite avoir  
470 connaissance des lignes concernées en Champagne-Ardenne ainsi que des tonnages transportés.

471 Toutefois, le CESER ne peut accepter que ces investissements permettent de garantir le maintien des  
472 circulations uniquement pour une durée de 3 à 5 ans, comme précisé dans le projet de Budget Primitif  
473 2016.

474 **Le CESER :**

- 475 • apprécie l'engagement financier exceptionnel de la Région pour la  
476 rénovation de lignes capillaires fret (5 en Champagne-Ardenne et  
477 1 en Lorraine – Neufchâteau-Gironcourt) et souhaite avoir  
478 connaissance des lignes concernées en Champagne-Ardenne ainsi  
479 que des tonnages transportés.

480

481

## **E. VOLET AERIEN**

482 Le CESER prend acte et apprécie l'accompagnement apporté par le Conseil régional aux aéroports  
483 commerciaux régionaux. Il s'interroge toutefois sur le montant du poste « Renouvellement marché  
484 desserte routière de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine » (2,5M€) et souhaite des explications  
485 complémentaires.

486 Le CESER recommande la mise en place d'un groupe de travail mixte CESER / Région sur l'avenir et le  
487 développement des aéroports commerciaux régionaux.

488 Le CESER rappelle que la baisse d'activité de Paris-Vatry en 2015 est directement liée au non-respect  
489 d'engagements pris par certaines collectivités.

490 Au sujet de l'Euroairport Bâle-Mulhouse, le CESER est satisfait du démarrage des études d'avant-projet  
491 de la desserte ferroviaire qui apparaît nécessaire.

492

### **Le CESER :**

493

- recommande la mise en place d'un groupe de travail mixte CESER/Région sur l'avenir et le développement des aéroports commerciaux régionaux,

494

495

496

- s'interroge sur le montant du poste « Renouvellement marché desserte routière de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine » (2,5M€) et souhaite des explications complémentaires.

497

498

499

ENVIRONNEMENT

Président : Bruno FAUVEL

Rapporteur : Bertrand GOSSELIN

Environnement

## 500 **A. REMARQUES GENERALES**

### 501 **BUDGET**

502 Dans un contexte d'augmentation de 2% du budget primitif de la Région, le CESER constate une baisse  
503 de 0,2% des budgets additionnés en matière d'environnement. Il s'agit d'un constat, même si la  
504 comparaison s'avère difficile à effectuer au vu des ventilations différenciées des budgets de référence  
505 des anciennes Régions ainsi que du glissement vers d'autres commissions de certaines lignes  
506 budgétaires.

507 Le CESER ne doute pas que le budget primitif 2017 sera en cohérence avec les forts enjeux  
508 environnementaux, d'autant plus que les compétences de la collectivité régionale en matière  
509 environnement sont étendues par la loi.

### 510 **HARMONISATION DES POLITIQUES**

511 Le CESER souligne que l'harmonisation des politiques publiques ne doit pas s'entendre comme leur  
512 uniformisation. Comme relevé dans son avis sur les Orientations Budgétaires 2016, le CESER insiste sur  
513 l'importance de rechercher les meilleures pratiques et ne pas se borner à opérer une simple  
514 comparaison des politiques qui étaient menées au sein des trois anciennes Régions.

515 Pour le CESER, un diagnostic fin par dispositif doit être effectué afin de s'assurer de la pertinence d'une  
516 mesure pour un territoire et de l'utilité de son maintien voire de l'extension à d'autres territoires.

### 517 **ELABORATION DES POLITIQUES**

518 En ces moments de réflexion sur l'harmonisation des politiques des anciennes Régions, le CESER  
519 interroge la Région sur les modalités de la concertation amont avec l'ensemble des parties prenantes  
520 et notamment concernant l'élaboration des différents schémas régionaux annoncés, comme le Plan  
521 régional de prévention et de gestion des déchets, et quelle place y trouvera le CESER.

## 522 **B. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE**

523 Le CESER se félicite du maintien, entre autres, des plans d'action de préservation des espèces  
524 menacées et de la politique des réserves naturelles régionales.

525 Le CESER préconise néanmoins, au vu de la nouvelle mission de chef de file de la Région dans le  
526 domaine de la biodiversité, que le Conseil régional se rapproche des Conseils départementaux  
527 prélevant la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles pour optimiser l'utilisation de ces  
528 fonds fléchés pour des objectifs partagés en vue de la poursuite d'une politique ambitieuse.

529 **C. PARCS NATURELS REGIONAUX**

530 Le CESER note le souhait de la Région de recentrer les six Parcs Naturels Régionaux (PNR) sur leur cœur  
531 de métier en se basant sur leur Charte validée. Il préconise qu'une évaluation de la mise en œuvre de  
532 ces dernières soit réalisée, préalable indispensable, d'autant que deux projets de PNR sont annoncés.

533 Le CESER rappelle que la vocation des Parcs Naturels Régionaux est d'intervenir en appui des structures  
534 œuvrant sur son territoire mais pas de se substituer aux différents acteurs.

535 **D. GESTION INTEGREE DES EAUX**

536 La politique de gestion de l'eau revêt une importance particulière dans la région Grand Est. Touchant  
537 trois Agences de l'eau et quatre bassins ou districts, cette politique ne peut qu'être diversifiée pour  
538 tenir compte de réalités géographiques et d'enjeux très divers.

539 Le CESER considère qu'une étude sur la pertinence et la formalisation d'une contractualisation avec  
540 les Agences de l'eau devrait être menée, à l'instar du 7ème contrat-cadre mis en place en Alsace pour  
541 la protection de l'hydrosystème rhénan sur la période 2015-2018.

542 De par notre situation amont, des liens doivent exister entre notre région et les régions voisines,  
543 notamment avec l'Île-de-France. Le CESER rappelle que la gestion des grands lacs artificiels de  
544 Champagne-Ardenne échappe à notre région, restant de la seule responsabilité des acteurs d'Île-de-  
545 France.

546 **E. SOUTIEN AUX DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES**  
547 **ET PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX**

548 Le CESER se félicite de la volonté de la Région de faire de l'économie circulaire un pilier de sa politique  
549 et une priorité de son développement futur. Mais il souligne que l'économie circulaire aurait pu faire  
550 l'objet d'un chapitre propre et qu'elle ne doit pas se limiter à l'angle de réflexion de gestion des  
551 déchets, même si la loi NOTRe prévoit que le plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire  
552 soit inclus dans le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets.

553 **F. LES INTERVENTIONS AU TITRE DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE**  
554 **AFIN DE REDUIRE LA CONSOMMATION DES BATIMENTS ET DE**  
555 **DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES**

556 Au vu des enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux de la rénovation énergétique  
557 du bâti, le CESER insiste sur l'importance d'étendre les dispositifs ayant fait leur preuve en termes  
558 d'information, d'accompagnement et d'aide à la décision, notamment par la démultiplication des  
559 postes de conseillers et de points d'information type Espaces Info Énergie.

560 Le CESER préconise le renforcement des dispositifs à destination des copropriétés et de leurs syndicats,  
561 qui doivent être sensibilisés.

562 La Région pourrait inviter les trois Départements (Ardennes, Aube et Marne) qui ne disposent pas de  
563 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à s'en doter afin de prodiguer des  
564 conseils en énergie car tout affaiblissement en ce domaine est préjudiciable.

565

566

**Le CESER :**

567

- note que l'extension des compétences du Conseil régional dans le domaine à forts enjeux transversaux qu'est l'environnement appelle un ajustement de la part du budget régional y étant consacrée,

568

569

570

571

- considère indispensable de dresser un diagnostic fin par dispositif, harmonisation des politiques publiques ne signifiant pas uniformisation,

572

573

574

- recommande au Conseil régional de s'appuyer sur un ensemble de partenaires et d'acteurs afin d'élaborer et mener ses différentes politiques dans le domaine environnemental,

575

576

577

- rappelle sa légitimité à être intégré le plus en amont possible, notamment dans l'élaboration des différents schémas régionaux annoncés.

578

579

580



## TERRITOIRES

Présidente : Bernadette HILPERT

Rapporteuse : Liliane CARRERE

### Aménagement

582 Le CESER prend acte du budget primitif 2016 dédié à l'« Aménagement des Territoires » et a bien  
583 compris qu'il s'agissait d'un budget de transition.

584 S'il constate une baisse globale des crédits alloués à l'aménagement des territoires, il lui est toutefois  
585 difficile d'analyser en profondeur les choix politiques du Conseil régional faute de mise à sa disposition  
586 d'un budget détaillé.

587 Sur le fond, la stratégie du nouvel exécutif en matière d'aménagement durable des territoires, si elle  
588 existe, est difficile à percevoir. Aussi, l'affichage d'une volonté d'harmonisation à très court terme en  
589 l'absence de stratégie semble paradoxal.

590 Ce travail d'harmonisation nécessite de s'appuyer sur un diagnostic fin, co-construit en partenariat  
591 avec les acteurs locaux, afin de tenir compte de la spécificité de chacun des territoires de la nouvelle  
592 région. Le CESER s'interroge également sur la méthode retenue par le Conseil régional en termes  
593 d'évaluation, d'analyse prospective et d'accompagnement au changement.

594 Le CESER prend acte de la continuité des dispositifs en vigueur dans les 3 anciennes régions pour  
595 l'année 2016. En l'absence d'éléments plus détaillés qui lui permettent de constater l'effective  
596 continuité des dispositifs, le CESER sera attentif à ce que les engagements pris vis-à-vis des partenaires  
597 soient respectés, en particulier concernant les contractualisations avec les territoires.

598 Le CESER sera particulièrement attentif à la méthode et au calendrier qui seront retenus par le Conseil  
599 régional pour la construction du budget 2017 et des exercices budgétaires qui suivront.

600 En matière d'aménagement durable des territoires de projet, le CESER se félicite que le Conseil régional  
601 se positionne en faveur d'une structuration des territoires en Schémas de Cohérence Territoriale  
602 (SCoT) et Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR). Si l'initiative revient évidemment aux acteurs  
603 locaux, le CESER souhaite que le Conseil régional adopte une position volontariste et incitative pour  
604 favoriser le maillage intégral du territoire par ces structures qui seront les relais du futur Schéma  
605 Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

606 Alors que les lois MAPTAM et NOTRe ont renforcé les compétences des Régions et des  
607 intercommunalités (les métropoles en particulier) en matière d'aménagement durable des territoires,  
608 le CESER regrette que ce budget primitif ne fasse pas d'avantage apparaître le rôle qu'entend jouer la  
609 Région dans ce domaine. L'articulation entre le niveau régional et intercommunal sera un des enjeux  
610 majeur de la construction des 2 grands schémas régionaux.

611 Le CESER s'impliquera activement dans le suivi du Pacte pour la Ruralité et dans la construction du  
612 futur SRADDET, raison pour laquelle il souhaite être associé en amont.

613 La mise en œuvre d'un observatoire du foncier à l'échelle du territoire est positive.

614 L'évocation de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités et des associations, citée  
615 uniquement pour la Champagne-Ardenne mériterait d'être précisée pour l'ensemble du territoire  
616 régional.

617 Concernant l'aménagement numérique des territoires, le CESER souligne que l'accompagnement et la  
618 formation au bon usage est un enjeu aussi important que l'accès à l'infrastructure.

Santé

619 En matière de santé, étant entendu qu'il s'agit d'une compétence optionnelle du Conseil régional  
620 jusqu'alors exercée uniquement en Champagne-Ardenne et en Lorraine, le CESER prend acte de la  
621 continuité des dispositifs existants pour 2016. S'il s'interroge sur les différences des sommes allouées  
622 sur les territoires, il souhaite que les exemples de réussite et de bonnes pratiques qui y ont été  
623 conduits, puissent être étendus à l'ensemble des territoires au-delà de 2016. L'accès aux services de  
624 santé dans les zones rurales constitue en effet un enjeu majeur dans une politique globale  
625 d'aménagement des territoires.

626 **Le CESER :**

- 627 • ne retrouve pas dans ce budget primitif 2016 une véritable  
628 stratégie régionale en matière d'aménagement et de  
629 développement durable des territoires, malgré l'ambition affichée  
630 d'« assurer la reconquête de la compétitivité régionale et la mise  
631 en œuvre d'un projet de territoire équilibré et ambitieux »,
- 632 • invite le Conseil régional à préciser au plus vite cette stratégie ainsi  
633 que la méthode qu'il retiendra en termes d'évaluation, d'analyse  
634 prospective et d'accompagnement au changement pour la  
635 construction du budget 2017 et plus généralement pour  
636 l'harmonisation des politiques régionales à l'horizon 2020 et au-  
637 delà et d'y associer le CESER,
- 638 • souhaite que cette harmonisation tienne compte des particularités  
639 de chacun des territoires et soit construite en concertation avec les  
640 acteurs locaux,
- 641 • insiste pour que le Conseil régional adopte une position  
642 volontariste et incitative pour soutenir la structuration des  
643 territoires de projets (SCoT et PETR en particulier) qui seront les  
644 relais locaux de son action notamment dans la déclinaison du futur  
645 Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et  
646 d'Égalité des Territoires (SRADDET),
- 647 • se félicite de l'engagement fort du nouvel exécutif en matière  
648 d'aménagement numérique des territoires du Grand Est, mais  
649 souhaite qu'il s'accompagne dès aujourd'hui d'une réflexion sur les  
650 usages (formation, accompagnement, etc.),
- 651 • s'interroge sur les différences des sommes allouées en matière de  
652 santé dans les territoires et souhaite que les exemples de bonne  
653 pratique qui y ont été conduits puissent être étendus à l'ensemble  
654 au-delà de 2016.

RELATIONS EUROPÉENNES,  
INTERNATIONALES, TRANSFRONTALIÈRES  
ET INTERRÉGIONALES

Président : Georges WALTZ  
Rapporteuse : Danielle POTOCKI-MALICET

655 Le CESER relève avec satisfaction que l'introduction du rapport du Conseil régional reprend les  
656 spécificités de la région Grand Est, telles qu'elles avaient été identifiées en 2015 dans le rapport inter-  
657 CESER consacré aux questions transfrontalières, européennes, internationales.

## 658 **A. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET INTERNATIONALE**

### 659 **LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

Environnement

660 Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional souligne l'importance des enjeux liés à ces  
661 questions, reprenant ainsi l'avis du CESER sur les OB 2016. Cependant, il note que l'environnement  
662 devrait lui aussi être mentionné dans les enjeux essentiels de la coopération transfrontalière.

663 Le CESER regrette l'absence de ventilation des 629.000 € affectés à la coopération transfrontalière et  
664 souhaite obtenir les informations quant à leur affectation.

Apprentissage

665 Le CESER insiste sur le développement et le financement de l'apprentissage transfrontalier. Il préconise  
666 qu'un bilan des actions d'apprentissage transfrontalier soit établi, afin de permettre une éventuelle  
667 extension du dispositif des conventions transfrontalières existantes.

668 Le CESER regrette que l'emploi transfrontalier soit à peine mentionné dans le rapport et il rappelle son  
669 avis sur les OB 2016 dans lequel il demandait le maintien des actions en matière d'emploi, ainsi que le  
670 rattachement du territoire champardennais à un EURES (EUROpean Employment Services) voisin.

671 Par ailleurs, il soulève la question du financement des aides à la formation qualifiante des Français  
672 résidents hors de France, qui relève de la compétence des Régions (loi du 5 Mai 2014). Quel est le  
673 dispositif mis en place en matière de formation professionnelle par la Région Grand Est pour ces  
674 personnes ?

Formation prof.

### 675 **LA COOPERATION INTERNATIONALE DECENTRALISEE**

676 Le CESER reste très attentif à la répartition des crédits entre les différentes zones (Europe, Asie,  
677 Afrique, ...) où il existe des accords de coopération.

678 Le CESER renouvelle sa demande formulée dans son avis sur les OB 2016, à savoir de disposer d'un  
679 bilan et d'une évaluation des actions dans le domaine de la coopération internationale. En effet, ces  
680 éléments sont indispensables à la complète information des instances de la nouvelle région Grand Est,  
681 en vue des décisions politiques et des arbitrages qui devront être pris à cette échelle à l'avenir.

682 Le CESER souligne l'importance d'être associé aux travaux de la commission des relations  
683 internationales et transfrontalières du Conseil régional sur ces sujets ; tout comme il souligne  
684 l'importance de travailler avec les représentants de la Région Grand Est au sein du CESGR<sup>2</sup> dans un  
685 périmètre géographique de compétences à préciser. Le CESER y est représenté par Bruno THERET  
686 (délégué Régional) et d'autres représentants membres des GT et experts ; il pourrait être envisagé  
687 éventuellement d'y adjoindre d'autres membres de la 7e commission du CESER.

## 688 **LES AFFAIRES EUROPEENNES**

689 Le CESER apprécie que le Conseil régional ait repris la préconisation « Strasbourg, capitale  
690 européenne » de son avis sur les OB 2016, en assurant un financement adéquat.

691 En revanche, il demande à nouveau (voir son avis sur les OB 2016) que la « stratégie Allemagne » de  
692 l'ex-Conseil régional de Lorraine, miroir de la « stratégie France » de la Sarre, soit prise en compte dans  
693 la politique du Conseil régional Grand Est.

## 694 **B. LES CREDITS EUROPEENS**

695 Le CESER constate l'accroissement des compétences du Conseil régional en matière de gestion des  
696 fonds européens, en parallèle de la fusion des anciennes régions.

697 Dans ce contexte, le CESER considère que la question des besoins spécifiques des territoires reste très  
698 importante.

699 Le CESER souligne que les régions de programmation des crédits européens n'ont pas été modifiées. Il  
700 s'agira donc d'être très attentif à cette particularité, dans la perspective des crédits affectés aux  
701 différents territoires de la région Grand Est.

702 Par ailleurs, ainsi qu'il l'avait déjà formulé dans son avis sur les OB 2016, le CESER demande que soit  
703 précisée la stratégie du Conseil régional en matière de mobilisation des fonds européens thématiques  
704 (Horizon 2020, ...).

705 Pour finir, le CESER réaffirme que les questions transfrontalières, européennes et internationales  
706 constituent un enjeu fondamental d'une politique régionale économique, sociale et environnementale  
707 harmonieuse et cohérente sur l'ensemble du territoire.

708 Dans cette optique, le CESER insiste sur la nécessité d'une meilleure information (lisibilité, ventilation  
709 des crédits, délais de transmission des documents, ...) dans ce domaine, afin de pouvoir se prononcer  
710 en toute connaissance de cause.

---

<sup>2</sup> CES Grande Région, « institutionnalisé » il y a 30 Ans entre ses partenaires : Saar-Lor-Lux Rhénanie, Palatinat, Wallonie, Communauté Germanophone de Belgique, Fédération Wallonie-Bruxelles.

711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
730  
731

**Le CESER :**

- constate l'importance, reconnue par la Région, des enjeux liés à la coopération transfrontalière,
- considère que la réforme territoriale et l'accroissement des compétences du Conseil régional en matière de gestion des fonds européens rendent cruciale la question des besoins spécifiques des territoires,
- préconise la prise en compte de l'environnement dans les enjeux de la coopération transfrontalière,
- demande le maintien des actions en matière d'emploi,
- préconise un bilan des actions d'apprentissage transfrontalier, en vue d'une éventuelle extension du dispositif des conventions transfrontalières existantes,
- demande un bilan et une évaluation des actions dans le domaine de la coopération internationale,
- souhaite la prise en compte, dans la politique du Conseil régional Grand Est, de la « stratégie Allemagne » de l'ex-Conseil régional de Lorraine,
- apprécierait des précisions sur la stratégie du Conseil régional en matière de mobilisation des fonds européens thématiques.



## COHÉSION SOCIALE

Présidente : Sylvie MATHIEU

Rapporteur : Pascal LOUIS

733 Le CESER constate que le Budget primitif 2016 est bien la poursuite des engagements pris  
734 précédemment dans les territoires afin d'éviter les ruptures dans la réalisation des programmes. Le  
735 CESER souligne l'intérêt d'évaluer les dispositifs en regrettant que la société civile organisée n'y soit  
736 pas associée. Dans l'esprit de la continuité républicaine, il est par ailleurs urgent de préparer l'avenir  
737 par une co-construction cohérente, innovante et équitable des politiques « ciment » de la cohésion  
738 sociale.

739 Comme dans son précédent avis sur les Orientations Budgétaires, le CESER remarque que l'ensemble  
740 des politiques présentées, semble de manière différenciée et à des degrés divers ne s'adresser qu'à  
741 une certaine élite, structures professionnelles ou catégorie d'individus, au détriment de leur  
742 déploiement en direction du plus grand nombre.

### 743 **A. EGALITE FEMMES / HOMMES**

744 Le CESER déplore l'absence de visibilité d'une politique régionale en faveur de l'égalité entre les  
745 femmes et les hommes. A aucun moment dans le Budget primitif, cette problématique n'est évoquée.  
746 De facto, il n'apparaît ni politique volontariste, ni véritables actions, ni moyens financiers clairement  
747 identifiés en matière d'égalité femmes/hommes. Pour rappel, les Conseils régionaux de Champagne-  
748 Ardenne et de Lorraine ont signé la Charte Européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans  
749 la vie locale, et dégagé un budget pour développer des actions.

750 Pour répondre à l'article 2 de la loi NOTRe qui prévoit la définition d'une politique régionale en la  
751 matière, le CESER préconise la promotion de l'Égalité entre les femmes et les hommes avec la signature  
752 de la Charte Européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale au niveau de la  
753 Région Grand Est.

#### 754 **Le CESER :**

- 755 • préconise la promotion de l'Égalité entre les femmes et les  
756 hommes avec la signature de la Charte Européenne pour l'Égalité  
757 des femmes et des hommes dans la vie locale au niveau de la  
758 Région Grand Est.

### 759 **B. CULTURE**

Culture

760 Le CESER se félicite du choix du Conseil régional quant aux cinq axes d'intervention privilégiés tout en  
761 regrettant le manque de soutien aux pratiques amateurs. Aussi, le CESER se réjouit de la mise en place

762 annoncée d'une instance dédiée au dialogue culturel régional et souhaite y être associé. Néanmoins,  
763 le CESER s'étonne que parmi les acteurs culturels, le Parlement culturel de Champagne-Ardenne,  
764 exemple de bonne pratique, ne soit pas cité.

765 Le CESER s'étonne de l'absence de certaines des scènes labellisées dans la liste présentée et de la  
766 modicité de la somme attribuée à la formation. Aussi, le CESER s'interroge sur la nécessité  
767 d'implantation de nouveaux équipements culturels dans des zones déjà bien dotées.

768 **Le CESER :**

- 769 • regrette le manque de soutien aux pratiques amateurs,
- 770 • se réjouit de la mise en place d'une instance dédiée au dialogue  
771 culturel régional et souhaite y être associé,
- 772 • s'étonne que ne soit pas cité parmi les acteurs culturels, le  
773 Parlement culturel de Champagne-Ardenne, exemple de bonne  
774 pratique,
- 775 • s'interroge sur la nécessité d'implanter de nouveaux équipements  
776 culturels dans des zones déjà bien dotées.

Sport

777 **C. SPORT**

778 Le CESER se réjouit que le sport soit considéré comme un atout majeur du vivre ensemble et de  
779 l'intégration (clubs locaux, sport santé, sport adapté, Siel bleu, CFA des métiers du sport et de  
780 l'animation...).

781 Néanmoins, le CESER regrette que près de la moitié du budget de fonctionnement soit consacrée au  
782 sport professionnel et réaffirme qu'une attention accrue aux réseaux sportifs structurés et aux  
783 bénévoles devra être portée.

784 Le CESER se réjouit de l'usage mutualisé possible des équipements sportifs et demande qu'un effort  
785 particulier y soit porté en vertu de l'article 23 de la loi NOTRe. Ceci ne doit pas obérer l'engagement  
786 pris par le Conseil régional d'améliorer les équipements sportifs, notamment ceux ayant vocation à  
787 accueillir les compétitions sportives d'envergure.

788 Le CESER ne peut qu'apprécier le développement de la politique de soutien à l'emploi envisagée au  
789 travers du sport au sein de l'économie sociale. De plus, les réflexions engagées sur les questions liées  
790 à l'harmonisation des CREPS semblent aller dans le bon sens.

791 **Le CESER :**

- 792 • se réjouit que le sport soit considéré comme un atout majeur du  
793 vivre ensemble et de l'intégration,
- 794 • regrette que près de la moitié du budget de fonctionnement soit  
795 consacrée au sport professionnel et réaffirme qu'une attention  
796 accrue devra être portée aux réseaux sportifs structurés et aux  
797 bénévoles,

799  
800  
801  
802

- se réjouit de l'usage mutualisé des équipements sportifs et souhaite que cette pratique soit encouragée,
- apprécie le développement de la politique de soutien à l'emploi au travers du sport au sein de l'économie sociale et solidaire.

803

## **D. JEUNESSE**

Jeunesse

804 Le CESER prend acte de la volonté de la mise en place de politiques transversales qui restent cependant  
805 à construire avec les jeunes et les acteurs au plus près des territoires. Au vu de la centaine de dispositifs  
806 existants (toutes politiques régionales confondues), le CESER souhaite leur harmonisation. Par ailleurs,  
807 le CESER demande à connaître la méthode d'évaluation engagée, auprès de quels publics et de quels  
808 acteurs.

809 Le CESER rappelle l'importance de l'accompagnement social notamment en matière de logement, pour  
810 l'insertion des jeunes. Il souhaite que des dispositifs tels que la plate-forme Log'Toit puissent être  
811 étendus à l'ensemble du territoire en collaboration avec l'État, les collectivités territoriales et les  
812 associations concernées.

813 Le CESER encourage la dynamique du Conseil régional à l'égard des jeunes, en particulier le service  
814 civique et toutes autres démarches visant à favoriser et valoriser l'engagement des jeunes. Par ailleurs,  
815 le CESER note l'intérêt que porte le Conseil régional aux territoires fragiles ruraux et urbains et souhaite  
816 que les actions menées sur ces territoires, dont les quartiers difficiles, puissent être activement  
817 soutenues.

818  
819  
820  
821  
822

### **Le CESER :**

- prend acte de la volonté de mettre en place des politiques transversales qui restent à construire avec les jeunes et les acteurs au plus près du territoire,
- encourage la dynamique du Conseil régional à l'égard des jeunes.

823

## **E. ACCESSIBILITE**

824 L'accessibilité des bâtiments, y compris ceux du Conseil régional et la chaîne de déplacement sont une  
825 nécessité pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie. Le CESER souhaite  
826 qu'après la phase de validation des Agendas d'accessibilité programmés, les travaux nécessaires soient  
827 mis en œuvre sur tout le territoire régional (universités, lycées, CFA, gares, services de transport...).

828  
829  
830  
831  
832  
833

### **Le CESER :**

- affirme que l'accessibilité des bâtiments, y compris ceux du Conseil régional, et la chaîne de déplacement sont une nécessité pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie,
- souhaite une harmonisation des dispositifs, un soutien actif aux actions menées sur les territoires fragiles et qu'après la phase de

834 validation des Agendas d'accessibilité, les travaux soient  
835 rapidement mis en œuvre.

836 **F. SANTE**

837 Le CESER se félicite que le Conseil régional évoque dans le Budget primitif 2016 l'intérêt du  
838 développement des territoires autour de la santé et du parcours santé du citoyen. Cependant, le CESER  
839 constate et regrette qu'il ne soit pas fait mention du cluster franco-allemand « silver-économie », de  
840 la filière « silver économie » mise en place en Lorraine, du Gérontopôle « Bien vieillir en Champagne-  
841 Ardenne », du projet Santé Autonomie Innovation en LORraine (SAILOR), des maisons de santé et de  
842 l'éventuelle création d'un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) en Lorraine dédié au  
843 maintien des personnes à domicile.

844 Aussi, le CESER soutient que les questions liées à la santé doivent impérativement se faire rencontrer  
845 le développement économique, le développement social, l'innovation technologique et sociale telles  
846 ces initiatives repérées en région.

847 **Le CESER :**

- 848 • regrette qu'il ne soit pas fait mention des réalisations sur la silver  
849 économie, du Gérontopôle « Bien vieillir en Champagne-  
850 Ardenne », du projet Santé Autonomie Innovation en LORraine  
851 (SAILOR), des maisons de santé et de l'éventuelle création d'un  
852 Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) en Lorraine  
853 dédié au maintien des personnes à domicile,
- 854 • souhaite que les dispositifs axés sur la santé et la silver économie  
855 conjuguent à la fois : développement économique et  
856 développement social, innovation technologique et innovation des  
857 pratiques sociales.

858 Et pour finir, le CESER regrette de ne pas avoir dans le document budgétaire plus d'éléments  
859 participant à la Cohésion sociale. En effet, ce champ ne peut se limiter aux éléments précédemment  
860 cités. Il doit également prendre en compte, entre autres déterminants du vivre ensemble, l'économie  
861 de proximité, l'économie sociale et solidaire, le numérique et ses usages, l'accès à la formation pour  
862 tous, ainsi que le financement de la structuration des têtes de réseau associatives pour mieux  
863 accompagner les initiatives locales sur le territoire, ce qui n'est pas clairement exprimé.

## 864 **A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

865 Le projet de Budget primitif (BP) 2016, premier budget de la nouvelle collectivité régionale, s'inscrit  
866 dans un contexte caractérisé par la nécessité de continuité relative aux engagements pris par les  
867 anciens exécutifs, le besoin de convergence qu'imposent les disparités qui existaient entre les  
868 politiques et dispositifs régionaux et la volonté d'impulser des politiques nouvelles.

869 Concernant ce dernier point, le Conseil régional souligne que son action sera structurée autour de deux  
870 grandes priorités : la reconquête de la compétitivité régionale et la mise en œuvre d'un projet de  
871 territoire équilibré et ambitieux. Le CESER considère les deux priorités retenues par le Conseil régional  
872 comme porteuses d'une dynamique pour la région.

873 Ce BP, qualifié de BP de transition, a été élaboré avec une contrainte forte sur les recettes ainsi qu'une  
874 volonté marquée de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Il s'établit à 2.541,5 M€ (ou  
875 2.542,3 M€ avec les reports d'investissement restant à réaliser au titre du précédent budget) soit une  
876 augmentation de 2% au regard des BP cumulés votés en 2015 pour l'Alsace, la Champagne-Ardenne et  
877 la Lorraine.

878 Le CESER souhaite insister sur le fait que c'est essentiellement la gestion des fonds européens qui est  
879 à l'origine de cette augmentation du budget régional. En effet, sur les 50,5 M€ de progression du BP,  
880 48M€ sont dus aux dépenses relatives aux fonds européens dans le cadre de la programmation 2014-  
881 2020. L'augmentation de 4,5% des dépenses d'interventions (1 893,8 M€) trouve la même explication.

882 Les dépenses hors interventions diminuent quant à elles, de 1,3% et s'élèvent à 600,9 M€.

883 Le document soumis au CESER est conforme aux Orientations Budgétaires (OB) et permet d'obtenir  
884 des réponses quant aux interrogations portant notamment sur les choix d'harmonisation en matière  
885 fiscale.

## 886 **B. RECETTES**

887 Depuis plusieurs années, les mesures et décisions gouvernementales en matière de fiscalité et de  
888 dotations ont fragilisé les recettes des collectivités régionales.

889 En conséquence, le BP 2016 a été élaboré avec la double contrainte d'une fiscalité faiblement  
890 dynamique et de la poursuite de la baisse des dotations (-39,9 M€).

## 891 FISCALITE

892 L'évolution du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (perception de  
893 nouvelles ressources fiscales et substitution de dotations) fait évoluer la structure des recettes  
894 régionales. Les ressources propres de la collectivité augmentent de plus de 39 M€ au BP 2016.

895 Cependant, la Région ne dispose plus que d'un seul levier fiscal, la taxe sur les certificats  
896 d'immatriculation, et celle-ci ne représente que 7% des recettes totales au BP 2016.

897 Cette taxe, très différente en Alsace (36,5€), en Champagne-Ardenne (35€) et en Lorraine (45€)  
898 nécessitait un ajustement pour la nouvelle collectivité. Le CESER constate le choix d'harmonisation  
899 progressive du tarif par cheval-vapeur qui atteindra 42€ en 2019, sans générer d'accentuation de la  
900 pression fiscale moyenne. Le CESER se satisfait particulièrement que le Conseil régional ait fait le choix  
901 de s'inscrire dans une démarche vertueuse en exonérant à 100% les véhicules propres.

902 Au BP 2016, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (hors péréquation) représente  
903 une inscription qui progresse de près de 11 M€.

904 Le CESER note avec satisfaction que les exonérations au titre de la CVAE, votées en termes différents  
905 par les anciennes Régions, aient été harmonisées selon les dispositions les plus favorables pour les  
906 entreprises.

907 En cohérence avec la compétence économique renforcée par la loi NOTRe, le CESER souhaite rappeler  
908 l'importance de l'octroi aux Régions d'une part supplémentaire de CVAE.

909 Une fois toutes les parts de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)  
910 cumulées (y compris celles liées au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage),  
911 le montant inscrit au BP 2016 correspond à une recette de 485,1 M€ soit environ 25% des recettes de  
912 fonctionnement.

913 La dérogation accordée par l'Union Européenne (UE) et le dispositif de modulation limité dans le temps  
914 confèrent, aux deux parts modulables de la TICPE (109,9 M€), un caractère aléatoire et précaire.

915 En conséquence, le CESER s'inquiète des répercussions que la non-reconduction des dispositions  
916 européennes pourrait avoir sur l'évolution des recettes fiscales et donc sur le budget régional.

917 Aussi, le CESER préconise à l'exécutif régional, notamment via l'Assemblée des Régions de France, de  
918 rechercher le maintien des dispositions concernant la TICPE et/ou de négocier l'obtention de recettes  
919 plus pérennes et plus dynamiques.

920 Le CESER demande une réforme de la fiscalité, à niveau global constant, permettant à la Région de  
921 retrouver des marges de manœuvre dynamiques.

## 922 DOTATIONS

923 Un gain de dynamisme de la fiscalité est d'autant plus nécessaire que la baisse des dotations se  
924 poursuit et impacte à hauteur de près de 40 M€ le BP 2016 de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-  
925 Lorraine. Cette baisse sera imputée sur la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement  
926 (DGF).

927 Il convient de noter que les recettes liées à la signature du plan 500.000 formations, pouvant aller  
928 jusque 75 M€, ne sont pas encore inscrites.

929

### **C. ENDETTEMENT et INDICATEURS FINANCIERS**

930 Le montant d'emprunt inscrit au BP 2016 est de 272,9 M€ (dont 268,4 M€ au titre de l'emprunt  
931 classique et 4,5 M€ au titre des préfinancements initiaux liés aux fonds européens 2014-2020).

932 Le CESER réitère sa demande pour que, conformément aux recommandations de la Cour des Comptes,  
933 le montant de l'encours crédit-bail soit intégré dans les calculs et objectifs relatifs à l'endettement.  
934 Ajouter le crédit-bail au montant de l'encours de dette est essentiel pour l'analyse de la situation  
935 financière de la collectivité et s'avère primordial pour le CESER puisque de nouveaux investissements  
936 (ex. matériel ferroviaire) pourraient être réalisés sous cette forme.

937 Malgré la hausse de l'endettement prévu au BP 2016, le CESER encourage la volonté du Conseil  
938 régional de stabiliser l'encours de dette et, pour se faire, de maintenir l'endettement annuel net entre  
939 50 et 90 M€.

940 Dans son Avis sur les OB 2016, le CESER notait avec satisfaction le choix de la Région de se doter  
941 d'indicateurs (taux d'épargne brute, capacité de désendettement et endettement annuel net) pour  
942 apprécier la situation financière de la collectivité tout au long de la mandature. Le CESER réaffirme  
943 cette satisfaction mais tient, également, à insister sur l'importance de se fixer des ambitions autres  
944 que comptables et financières. Si la stabilisation de l'endettement est essentielle, le développement  
945 économique, social et environnemental du territoire l'est également.

946 Le CESER attire l'attention sur le fait que les objectifs exprimés pour 2016 en matière d'indicateurs de  
947 gestion (taux d'épargne brute à 17,5%, capacité de désendettement de 6,5 ans et endettement annuel  
948 net limité à +50 M€) risquent d'être difficiles à atteindre si la consommation budgétaire était optimum.

949

### **D. MOYENS GENERAUX**

950 Le maintien d'une capacité d'épargne brute et la réalisation d'un programme d'interventions renforcé  
951 en recettes contraintes nécessite la baisse des dépenses de fonctionnement hors interventions.

952 Le CESER reconnaît donc l'importance d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

953 La hausse attendue de la valeur du point (+0,6% au 1<sup>er</sup> juillet), le glissement vieillesse technicité positif,  
954 la perspective d'une harmonisation des régimes des agents et d'une présence territorialisée de  
955 proximité, pour laquelle les effets sur les moyens généraux ne sont pas encore exprimés, vont impacter  
956 le montant des dépenses relatives à la masse salariale.

957 Le CESER s'inquiète des possibles nouvelles suppressions de postes qui pourraient survenir pour que,  
958 malgré ces évolutions en cours ou à venir et selon l'objectif du Conseil régional, le budget des  
959 ressources humaines demeure stable. Le CESER sera attentif à ce que la masse salariale ne soit pas la  
960 seule variable d'ajustement.

961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989

**Le CESER :**

- considère les deux priorités retenues par le Conseil régional comme porteuses d'une dynamique pour la région,
- se satisfait particulièrement que le Conseil régional ait fait le choix de s'inscrire dans une démarche vertueuse en exonérant à 100% les véhicules propres,
- attire l'attention sur le fait que les objectifs exprimés pour 2016 en matière d'indicateurs de gestion (taux d'épargne brute à 17,5%, capacité de désendettement de 6,5 ans et endettement annuel net limité à +50 M€) risquent d'être difficiles à atteindre si la consommation budgétaire était optimum,
- s'inquiète des possibles nouvelles suppressions de postes qui pourraient survenir pour que, malgré ces évolutions en cours ou à venir et selon l'objectif du Conseil régional, le budget des ressources humaines demeure stable,
- sera attentif à ce que la masse salariale ne soit pas la seule variable d'ajustement,
- préconise à l'exécutif régional, notamment via l'Assemblée des Régions de France, de rechercher le maintien des dispositions concernant la TICPE et/ou de négocier l'obtention de recettes plus pérennes et plus dynamiques,
- demande une réforme de la fiscalité, à niveau global constant, permettant à la Région de retrouver des marges de manœuvre dynamiques,
- réitère sa demande pour que, conformément aux recommandations de la Cour des Comptes, le montant de l'encours crédit-bail soit intégré dans les calculs et objectifs relatifs à l'endettement.



# CESER ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

---

## **Présidence**

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex  
03 26 70 31 79 - [ceser@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:ceser@cr-champagne-ardenne.fr)  
[www.ceser-champagne-ardenne.fr](http://www.ceser-champagne-ardenne.fr)

## **Antenne territoriale de Strasbourg**

1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg  
03 88 15 68 00 - [ceser@region-alsace.eu](mailto:ceser@region-alsace.eu)  
[www.ceser-alsace.eu](http://www.ceser-alsace.eu)

## **Antenne territoriale de Metz**

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1  
03 87 33 60 26 - [cese@lorraine.eu](mailto:cese@lorraine.eu)  
[www.ceselorraine.eu](http://www.ceselorraine.eu)

**Retrouvez le CESER sur Twitter @ceser\_acal**

et Facebook [www.facebook.com/ceseracal](http://www.facebook.com/ceseracal)

